

ARRETE DU MAIRE n°2023-69

Portant occupation du domaine public - Grenette de la place de l'Eglise- Théâtre Guignols.

---

**LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX**

*Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;*

*Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;*

**Considérant** la demande déposée par M SENECA Jessy, représentant le théâtre les Guignols, en date du 12/10/2023 pour la tenue d'un spectacle sous la grenette, Place de l'Eglise, sur la parcelle cadastrée AC-0125 à Mont-Saxonnex ;

**Considérant** que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** M SENECA Jessy est autorisé à occuper la grenette de la place de la mairie, située sur la parcelle cadastrée AC -0125 afin de faire un spectacle de marionnettes.

**ARTICLE 2 :** Cette occupation est autorisée pour le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 20h.

**ARTICLE 3 :** L'emplacement sera mis à disposition moyennant une redevance de 22€.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX.

Fait à Mont-Saxonnex, le 13 octobre 2023.

Frédéric CAUL-FUTY,

Maire de Mont-Saxonnex

